



SAINTE AGNES

Association reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1921
779 609 585

4 PLACE DU VILLAGE
38950 ST MARTIN LE VINOUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SAINTE AGNES

Association reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1921
779 609 585

4 Place du Village
38950 Saint Martin le Vinoux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'association SAINTE AGNES,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAINTE AGNES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Audit Dauphiné



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.2 Changement comptable de l'annexe des comptes annuels concernant l'entrée en application des règlements n°2018-06 et 2019-04 de l'ANC entraîne des changements de méthodes comptables ayant des conséquences sur la présentation des comptes et sur le résultat de l'exercice.

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application des règlements n°2018-06 et 2019-04 de l'ANC ainsi que la reconnaissance des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.



VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 14 mai 2021

Le commissaire aux comptes
Audit Dauphiné



Guillaume JARRAND-MARTIN
Commissaire aux comptes



Jean-Loup ROGE
Associé

Bilan propre Sainte Agnès 2020 – ACTIF

ACTIF	31/12/20 (selon ANC 2018-06 / 2019-04)			31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques,...	39 663.55	24 869.80	14 793.75	24 274.12
Fonds commercial				35 000.00
Autres immobilisations incorporelles	59 156.00	20 299.57	38 856.43	8 107.29
Immobilisations Corporelles				
Terrains	600 000.00		600 000.00	600 000.00
Constructions	16 853 940.28	6 528 492.24	10 325 448.04	10 927 241.40
Installations techniques, matériel et outillage	1 839 985.96	1 337 344.62	502 641.34	610 211.39
Autres immobilisations corporelles	1 102 227.22	722 631.38	379 595.84	403 011.42
Immobilisations corporelles en cours	4 141 565.85		4 141 565.85	1 751 103.88
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	532 000.00		532 000.00	
Immobilisations Financières				
Participations				542 426.49
Participations et créances rattachées à des participations	548 388.24		548 388.24	
Autres	61 106.03		61 106.03	70 596.03
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	25 778 033.13	8 633 637.61	17 144 395.52	14 971 972.02
Comptes de liaison	0		0	0
COMPTES DE LIAISON - TOTAL II	0		0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				168 183.38
Stocks et en-cours	230 418.71		230 418.71	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 328 053.95	57 885.63	2 270 168.32	1 988 669.32
Autres créances	315 976.72		315 976.72	354 074.35
Valeurs mobilières de placement	1 376 956.32	16 182.05	1 360 774.27	1 367 742.78
Disponibilités	667 415.03		667 415.03	1 641 179.36
Charges constatées d'avance	31 792.74		31 792.74	81 529.72
ACTIF CIRCULANT - TOTAL III	4 950 613.47	74 067.68	4 876 545.79	5 601 378.91
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV	0		0	0
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	30 728 646.60	8 707 705.29	22 020 941.31	20 573 350.93

Bilan propre Sainte Agnès 2020 – PASSIF

PASSIF	31/12/2020 (ANC2018-06 / 2019-04)	31/12/2019 (CRC 1999-01)
FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		3 772 481.98
Fonds propres statutaires	2 094 361.36	
Fonds propres complémentaires	1 718.56	
Autres fonds associatifs (partie1/2)		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		(106 215.93)
Réserves	6 792 559.70	3 946 534.62
Réserves pour projet de l'entité	375 025.38	
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	375 025.38	
Autres réserves	6 417 534.32	
Report à nouveau	(1 456 776.98)	693 603.37
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(2 135 545.82)	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	172 219.09	119 236.68
Situation nette (sous total)	7 604 081.73	8 425 640.72
Subventions d'investissement	1 593 338.40	
Provisions réglementées	1 280 648.26	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement		741 054.45
Provisions réglementées		1 280 598.26
FONDS ASSOCIATIFS - TOTAL I	10 478 068.39	10 447 293.43
Comptes de liaison	0	0
COMPTES DE LIAISON - TOTAL II	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	532 000.00	
Fonds dédiés	150 802.58	
FONDS REPORTES ET DEDIES - TOTAL III	682 802.58	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	21 290.00	65 142.00
Provisions pour charges	1 275 836.47	1 206 393.82
PROVISIONS - TOTAL IV	1 297 126.47	1 271 535.82
Fonds dédiés		
- Sur subventions de fonctionnement		84 776.31
TOTAL IV bis		84 776.31
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 203 094.96	4 490 268.45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 298 833.88	1 807 881.48
Dettes sociales et fiscales	1 730 993.54	1 401 370.34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 879.53	12 062.10
Autres dettes	317 800.62	1 050 254.22
Produits constatés d'avance	2 341.34	7 908.78
DETTES - TOTAL V	9 562 943.87	8 769 745.37
Ecart de conversion (passif) TOTAL VI		0
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+IV BIS+V+VI)	22 020 941.31	20 573 350.93

Compte de résultat Sainte Agnès 2020

	N	N-1
	2020 (ANC 2018- 06 2019-04)	2019 (CNC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de services	4 190 288.92	
Production vendue - Prestations de services		4 207 657.12
Production vendue - Divers		213 291.67
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 726 091.32	
Produits liés à des financements réglementaires		10 058 453.78
Subventions d'exploitation et participations		71 274.00
Contributions financières	538 247.00	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	39 135.43	6 856.51
Utilisations des fonds dédiés	10 168.67	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		504 896.00
Autres produits	2 096 208.50	2 012 465.26
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	17 600 139.84	17 074 894.34
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 442 788.97	2 279 057.95
Variation de stock	(62 235.33)	64 795.10
Autres achats et charges externes	2 511 942.22	2 384 191.89
Aides financières	597 823.73	
Impôts, taxes et vers assimilés	714 157.54	704 777.70
Salaires et traitements	7 474 471.34	7 169 451.15
Charges sociales	3 020 305.63	2 863 635.67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	985 348.30	967 531.41
Dotations aux provisions	64 726.08	68 050.91
Reports en fonds dédiés	76 194.94	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		504 896.00
Autres charges	4 625.75	71 480.25
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	17 830 149.17	17 077 868.03
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(230 009.33)	(2 973.69)
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
Autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts & produits assimilés	19 605.70	41 916.45
Rep prov et transfert charges		
Différences positives change		
Produits nets / cession VMP		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	19 605.70	41 916.45
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements & aux provisions	6 968.51	
Intérêts et charges assimilées	72 169.89	80 362.26
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	79 138.40	80 362.26
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	(59 532.70)	(38 445.81)
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	(289 542.03)	(41 419.50)

	N 2020 (ANC 2018- 06 / 2019-04)	N-1 2019 (CRC 1999-01)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	79 520.98	46 473.74
Sur opérations en capital	386 021.69	209 611.17
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	465 542.67	256 084.91
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	400.55	8 048.42
Dotations aux amortissements & aux provisions	50.00	15 000.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	450.55	23 048.42
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	465 092.12	233 036.49
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 331.00	7 329.00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	18 085 288.21	17 372 895.70
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 913 069.12	17 188 607.71
SOLDES INTERMEDIAIRE		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		65 051.31
EXCEDENT OU DEFICIT	172 219.09	119 236.68
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE		
Prestations en nature	130 515.16	
TOTAL	130 515.16	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	130 515.16	
TOTAL	130 515.16	

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration de l'association en date du 30/04/2021.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

1. PRESENTATION DE L'ENTITE

1.1 L'objet social

L'Association Sainte Agnès a été déclarée le 25 Mai 1926, en vue d'assurer la pérennité de l'œuvre fondée en 1868 par le Chanoine Servonnet. Elle est reconnue d'utilité publique par décret le 13 juillet 1927.

Elle a pour objet l'accueil, l'accompagnement ou la protection juridique de personnes fragilisées par le handicap, l'âge ou la maladie. Dans le respect des personnes, de leur handicap et de leur histoire, elle œuvre à leur apporter, en cohérence avec la réalité du contexte social, bien-être et épanouissement.

1.2 Nature et périmètre des activités

L'Association Sainte Agnès se situe dans la proche agglomération de Grenoble, avec son siège à Saint-Martin-le-Vinoux. Elle gère aujourd'hui :

- Des lieux d'hébergement : le foyer de vie « le Planeau », le foyer d'hébergement Servonnet.
- Des lieux d'accueil de jour : le Service d'Activités de Jour, le Service de Renforcement des Aptitudes au Travail (SERAT).
- Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) dont les locaux se situent à Saint Egrève, au Fontanil et à Saint Martin Le Vinoux ; il assure 4 activités : Blanchisserie, restauration, espaces verts et sous-traitance industrielle
- Un service d'Accueil Familial et Social attributaire du marché 2017-201-00 « suivi soutien et formation relatifs à l'accueil familial des personnes âgées ou adultes handicapées ». Sainte Agnès a été à nouveau l'attributaire de ce marché pour la période Déc 2017- Nov. 2021
- Un service Protection des Majeurs qui gère 314 mesures de protection de majeurs au 31/12/2020.

Elle s'est aussi dotée d'un siège, un véritable pôle de ressources techniques, et a nommé un Directeur Général.

1.3 Moyens mis en œuvre

Une nouvelle version des statuts a été approuvée par l'A.G.E. du 15 Février 2013 permettant de mieux associer les familles ou ayant droits des résidents à la vie associative et permettant la fusion avec l'ASMI-OMSR à effet du 01/01/2014. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté DLPAJ/ministère de l'intérieur du 01/10/2013.

L'Association est administrée par un Conseil de 13 membres élus par l'Assemblée Générale. Ce Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Régis DELAITTRE.

Le Conseil d'administration a élaboré la Charte de l'Association qui a été approuvée le 26 Septembre 2014. Il a également approuvé le 16 Octobre 2020 le Projet Associatif.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par les faits suivants :

2.1 Investissements de l'exercice 2020

Les investissements non financiers mis en service en 2020 s'élèvent à 237 524.00 € (hors variation des immobilisations en cours).

Les immobilisations en cours ont augmenté globalement de 2 390 461.97 €.

2.2 Emprunts

Un emprunt a été souscrit en 2020 pour un montant de 4 300 000.00 € sur une durée de 240 mois. Il est constitué de 2 tranches :

- 1^{er} tranche : 2 300 000.00 € dont 2 040 600.00 € ont été versés au 31 Décembre 2020
- 2^{ème} tranche : 2 000 000.00 € qui n'a pas été débloquée au 31 Décembre 2020

2.3 Covid 19

En mars 2020, est intervenu le confinement pour faire face et lutter contre la pandémie. Des mesures en matière d'organisation ont été prises : arrêt de travail des ouvriers de l'ESAT, fermeture du SAJ et du SERAT, retour en famille privilégié pour les résidents du Foyer Servonnet, maintien des autres activités, mise en place du télétravail dans la mesure du possible. Puis déconfinement progressif à compter de juin, cela a nécessité de s'adapter constamment aux consignes évolutives.

Tout cela a eu des conséquences financières principalement sur les Foyers avec l'achat de matériels sanitaires importants (gants, masques, thermomètres, gel), des interventions renforcées des équipes de ménage, augmentation du taux d'encadrement des équipes éducatives pour répondre aux consignes sanitaires.

Mais l'impact financier a été limité grâce aux aides que nous avons perçues :

- Maintien des dotations aux établissements par l'ARS et le département de l'Isère
- Aide exceptionnelle de l'Etat qui a pris en charge les salaires directs des ouvriers de l'ESAT du 16 Mars au 10 Octobre ce qui a contrebalancé la baisse du chiffre d'affaires de l'ESAT BAPC ;
- Dotation par l'ARS de crédits non reconductibles qui ont financé les achats de matériels sanitaires (gants, masques, solution hydro alcoolique, ...) pour l'ESAT BPAS

Il est à noter des reports de délais accordés par l'Etat relatifs aux obligations comptables et administratives (conseil d'administration, assemblée générale, comptes administratifs, ...).

2.4 Ouverture du SERAT

Le 2 Janvier 2020, ouverture du Service d'Evaluation et de Renforcement des Aptitudes au Travail. Ce service expérimental est financé par le Département de l'Isère pour une durée de 5 ans. Il a une capacité de 8 places qui sont encadrées par 1.7 ETP de professionnels.

2.5 Ouverture de places supplémentaires au Service d'Accueil de Jour

Le 2 Janvier 2020, ouverture de 12 places supplémentaires au SAJ.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

4.1. Applications des principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerciales ;
Du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Les comptes 2020 sont établis sur la base du plan de comptes applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (M22Bis), lequel a été harmonisé en 2007, avec le Plan Comptage Général applicable aux associations gestionnaires.

4.2. Changements comptables

L'entrée en application des règlements n°2018-06 et 2019-04 de l'ANC entraîne des changements de méthodes comptables ayant des conséquences sur la présentation des comptes et sur le résultat de l'exercice.

4.2.1. Bilan et compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat sont présentés sous une format « hybride » cette année. En effet, l'année 2020 est présentée selon les règlements n° 2018-06 et 2019-04 de l'ANC alors que l'année 2019 est présentée selon le CRC n° 1999-01.

4.2.2. Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables

En application du règlement ANC n°2018-06, les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables (comptes 1026) ont été reclassées en subventions d'investissement (compte 13). Les reprises au compte de résultat qui auraient été constatées sur les exercices précédents à hauteur de 690 338.38 € ont été comptabilisées en report à nouveau. La reprise au compte de résultat de l'exercice est de 92 131.67 €.

TABLEAU DE RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS RENOUVELABLES

Organismes donateurs	Biens financés	À l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
		Montant nominal global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
La Métro	Création cuisine centrale	150 000.00	150 000.00	56 250.00	93 750.00
Fondation de France	Construction bâtiment blanchisserie	400 000.00	400 000.00	150 000.00	250 000.00
Conseil Régional	Création cuisine centrale	171 974.67	171 974.67	64 490.50	107 484.17
Conseil Régional	Construction bâtiment blanchisserie	369 973.65	369 973.65	138 740.12	231 233.53
Conseil Régional	Achat machines blanchisserie	120 202.86	120 202.86	89 142.44	31 060.42
CAAH	Création cuisine centrale	180 000.00	180 000.00	67 500.00	112 500.00
FEDER	Création cuisine centrale	146 225.54	146 225.54	54 834.58	91 390.96
Conseil Régional	Travaux CLSH	128 025.34	128 025.34	64 354.07	63 671.27
Mairie SMLV	Travaux CLSH	10 000.00	10 000.00	5 026.67	4 973.33
TOTAL		1 676 402.06	1 676 402.06	690 338.38	986 063.68

4.2.3. Donations et legs

En application du règlement ANC N°2018-06, les biens destinés à être vendus qui ont été reçus en legs doivent être comptabilisés (compte 24) dès l'acceptation du legs ce qui constitue un changement par rapport au règlement CRC n°99-01 qui ne les indiquait qu'en engagement hors-bilan. Le bâtiment reçu en legs a donc été évalué à la valeur figurant sur le compromis de vente soit 532 000.00 € et inscrit à l'actif du bilan (en contrepartie d'un compte 191).

Les frais liés au legs qui étaient dans un compte d'attente (compte 475) pour un montant de 7 714.40 € auraient dû être constatés en charges sur les exercices précédents. Ils sont donc comptabilisés en report à nouveau.

4.3. Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des dispositions issues de l'avis n°2007-5 du CNC relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

⇒ L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :

- La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01.2007 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
- La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2007.

⇒ La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans les tableaux ci-après :

CONSTRUCTIONS ISOLEES

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT
Structures	87,60 %
Menuiseries extérieures	5,40 %
Chauffage	3,20 %
Etanchéité	1,10 %
Ravalement	2,70 %

CONSTRUCTIONS COLLECTIVES

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT
Structures	90,30 %
Menuiseries extérieures	3,30 %
Chauffage	3,20 %
Etanchéité	1,10 %
Ravalement	2,10 %

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation prévue.

- **Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

La méthode retenue pour l'évaluation du résultat de cession est le Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

- **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du « Premier entré, Premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et frais accessoires (hors frais d'acquisition). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50 % lorsque l'antériorité remonte à + d'un an et 100 % au-delà de 2 ans.

- **Subventions d'investissement**

En application du règlement ANC n°2018-06, les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont amorties selon la même méthode et sur la même durée que les biens correspondants.

- **Régime fiscal**

Le montant de l'impôt sur les sociétés dû sur les produits financiers s'élève à **3 331.00 €**.

- **Gestion centralisée de la trésorerie**

Les comptes bancaires fusionnés dans une même banque sont compensés.

Conformément à l'article R 314-95 alinéa IV du CASF et au nouvel agrément du siège 2019-2023, la part des produits financiers réalisée par la trésorerie des établissements, a été reversée au Siège pour un montant de 19 605.70€.

- **Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

- **Méthodes d'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite**

La convention collective appliquée dans l'association (CCN 1966) prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite pour l'année 2020 s'élève à 1 210 694.47 € pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode du prorata des droits au terme. Elle est conforme à la recommandation 2003 R 01 du CNC.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation faible pour les non cadres et moyen pour les cadres et de la table de mortalité) d'un taux d'actualisation de 1.5 %

- **Méthode d'évaluation des fonds dédiés**

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif du bilan qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.4. Dérogations liées à l'application de l'instruction comptable M 22

- **Règles d'amortissement des investissements**

Les établissements en gestion contrôlée amortissent les investissements acquis en N, au 1er janvier N +1 (sans prorata temporis).

Pour les autres établissements, les règles du prorata temporis sont appliquées.

5. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

5.1. L'actif immobilisé

5.1.1. Mouvements des immobilisations

Désignation	Immobilisations au 31/12/n-1	Acquisitions de l'exercice	Reprises d'actifs	Reclassement (application ANC 2018 et 2019)	Immobilisations au 31/12n
	2019				2020
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, .	44 505.55	970.00	5 812.00	-	39 663.55
Fonds commercial	35 000.00	-	-	-35 000.00	-
Autres immobilisations incorporelles	24 156.00	-	-	35 000.00	59 156.00
Total Immobilisations Incorporelles (A)	103 661.55	970.00	5 812.00	-	98 819.55
Terrains	600 000.00	-	-	-	600 000.00
Constructions s/sol propre	16 874 575.29	223 607.21	244 242.22	-	16 853 940.28
Matériels et outillages	1 810 463.32	50 921.76	21 399.12	-	1 839 985.96
Matériel de transport	364 494.84	20 122.93	981.61	-	383 636.16
Matériel informatique	133 176.49	38 603.77	13 092.99	-	158 687.27
Mobilier	560 783.96	22 931.74	23 811.91	-	559 903.79
Immobilisations corporelles en cours	1 751 103.88	2 390 461.97	-	-	4 141 565.85
Biens reçus en legs destinés à être cédés	-	-	-	532 000.00	532 000.00
Avances sur immobilisations	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles (B)	22 094 597.78	2 746 649.38	303 527.85	532 000.00	25 069 719.31
Total immobilisations non financières (A+B)	22 198 259.33	2 747 619.38	309 339.85	532 000.00	25 168 538.86

Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/N-1	Augmentation	Diminution	Mouvements de compte à compte	Solde au 31/12/N
Titre Caisse d'Epargne /participations	193 276.00	2 500.00	-	-	195 776.00
Titre Crédit Coopératif /participations	349 150.49	3 461.75	-	-	352 612.24
Dépôts et cautionnement	70 596.03	-	9 490.00	-	61 106.03
Total immobilisations financières	613 022.52	5 961.75	9 490.00	-	609 494.27

5.1.2. Tableau des amortissements au 31/12/20

Désignation	Amortissements au 31/12/ N-1	Dotations de l'exercice	Sorties	Mouvements de compte à compte	Amortissements au 31/12/N
	2019	2020	2020	2020	2020
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, .	20 231.43	10 450.37	5 812.00	-	24 869.80
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	16 048.71	4 250.86	-	-	20 299.57
Total Amortissements Immo Incorporelles (A)	36 280.14	14 701.23	5 812.00	-	45 169.37
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions s/sol propre	5 947 333.89	712 238.41	131 080.06	-	6 528 492.24
Matériels et outillages	1 200 251.93	157 214.81	20 122.12	-	1 337 344.62
Matériel de transport	214 780.91	46 671.37	981.61	-	260 470.67
Matériel informatique	69 416.94	19 273.30	9 730.55	-	78 959.69
Mobilier	371 246.02	30 978.38	19 023.38	-	383 201.02
Total Amortissements Immo. Corporelles (B)	7 803 029.69	966 376.27	180 937.72	-	8 588 468.24
Total amortissements Immobilisations (A+B)	7 839 309.83	981 077.50	186 749.72	-	8 633 637.61

5.2. Etat des créances et des dettes

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations immobilisées, droits de créances	548 388.24		548 388.24
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	61 106.03	7 898.19	53 207.84
	Sous total actif immobilisé	609 494.27	7 898.19	601 596.08
De l'actif circulant				
	Clients et comptes rattachés Autres créances clients	2 328 053.95	2 258 761.76	69 292.19
	Créances représentatives de titres prêtés	202 790.47	202 790.47	
	Personnel et comptes rattachés	0	0	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 685.84	35 685.84	
	Etat et autres collectivités publiques	68 056.41	68 056.41	
	Charges constatées d'avances	9 444.00	9 444.00	
		31 792.74	31 792.74	
	Sous total actif circulant	2 675 823.41	2 606 531.22	69 292.19
	TOTAL	3 285 317.68	2 614 429.41	670 888.27

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)				
	- à un an maximum à l'origine	5 078.13	5 078.13		
	- à plus d'un an à l'origine	6 198 016 .83	411 507.20	1 399 718.51	4 386 791.12
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 298 833.88	1 298 833.88		
	Personnel et comptes rattachés	644 040.57	644 040.57		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	998 888.80	998 888.80		
	Etats et autres collectivités publiques	88 064.17	88 064.17		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 879.53	9 879.53		
	Autres dettes	317 333.82	317 333.82		
	Dettes représentatives de titres empruntés	0	0		
	Produits constatés d'avance	2 341.34	2 341.34		
	TOTAL	9 562 477.07	3 775 967.44	1 399 718.51	4 386 791.12

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 040 600.00
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	327 075.43

5.3. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 078.13	5 776.19
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 848.42	112 384.08
Dettes fiscales et sociales	878 945.75	814 410.47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes :	0	0
Total	954 872.30	932 570.74

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	182 560.18	233 377.00
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	0
Total	182 560.18	233 377.00

6. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

6.1. Les ressources stables

Fonds propres sans droit de reprise	01/01/2020 avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	01/01/2020 Après règlement ANC 2018-06	Variations	31/12/2020
Fonds propres première situation	1 134 867.17	0	1 134 867.17	0	1 134 867.17
Dotations non consommables	959 494.19	0	959 494.19	0	959 494.19
Legs et dons / actifs immobilisés	1 718.56	-1 718.56	0	0	0
Subventions d'investissement renouvelables	1 676 402.06	-1 676 402.03	0	0	0
Fonds propres complémentaires	0	1 718.56	1 718.56	0	1 718.56
Total sans droit de reprise	3 772 481.98	-1 676 402.03	2 096 079.92	0	2 096 079.92

Fonds propres avec droit de reprise	01/01/2020 avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	01/01/2020 Après règlement ANC 2018-06	Variations	31/12/2020
Fonds propres statutaires	0	0	0	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0	0	0	0
Total avec droit de reprise	0	0	0	0	0

Réserves	01/01/2020 avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	01/01/2020 Après règlement ANC 2018-06	Variations	31/12/2020
Excédent affecter à l'investissement	2 414 767.05	-2 244 701.21	170 065.84	0	170 065.84
Réserves de trésorerie	26 415.48	-26 415.48	0	0	0
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	34 673.49	0	34 673.49	0	34 673.49
Réserves de compensation des charges d'amort.	140 215.77	0	140 215.77	3 654.80	143 870.57
Réserves pour projet associatif	1 330 462.83	-1 330 462.83	0	0	0
Excédents affecté couverture du BFR	0	26 415.48	26 415.48	0	26 415.48
Réserves diverses projet entité	0	3 575 164.04	3 575 164.04	2 842 370.28	6 417 534.32
Total réserves	3 946 534.62	0	3 946 534.62	2 846 025.08	6 792 559.70

Report A Nouveau	01/01/2020 avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	01/01/2020 Après règlement ANC 2018-06	Variations	31/12/2020
RAN excédentaire hors gestion contrôlée	2 625 727.36	682 623.98	3 308 351.34	-2 609 351.22	699 000.12
Sous/total	2 625 727.36	686 623.98	3 308 351.34	-2 609 351.22	699 000.12
RAN Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-239 775.93	239 775.93	0	0	0
RAN Résultat affecté aux mesures d'exploitation	133 560.00	-133 560.00	0	0	0
Sous/total	-106 215.93	106 215.93	0	0	0
RAN charges rejetées	-293 950.78		-293 950.78	-45 869.33	-339 820.11
RAN charges différées provisions congés payés	-681 730.48		-681 730.48	27 424.06	-654 306.42
RAN charges différées provisions indemn. Retraite	-933 922.78		-933 922.78	-62 433.91	-996 356.69
RAN créancier gestion contrôlée		29 852.90	29 852.90	4 389.98	34 242.88
RAN affecté aux mesures d'exploitation		133 560.00	133 560.00	20 000.00	155 560.00
RAN débiteur gestion contrôlée		-269 628.83	-269 628.83	-65 236.65	-334 865.48
Sous/total	-1 909 604.04	-106 215.93	-2 015 819.97	-119 725.85	-2 135 545.82
RAN Déficitaire hors gestion contrôlés	-22 519.95	0	-22 519.95	2 288.67	-20 231.28
Sous/total	-22 519.95	0	-22 519.95	2 288.67	-20 231.28
Total	587 387.44	682 623.98	1 270 011.42	-2 726 788.40	- 1 456 776.98

6.2. Les provisions

Provisions inscrites au bilan	01/01/2020 avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	01/01/2020 Après règlement ANC 2018-06	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	31/12/2020
Provisions réglementées						
Provisions pour couverture du BFR	122 825.57	0	122 825.57	0	0	122 825.57
Provisions renouvellement immobilisations	922 689.44	0	922 689.44	0	0	922 689.44
Total	1 045 515.01	0	1 045 515.01	0	0	1 045 515.01
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
Provision PV cessions d'actifs	235 083.25	0	235 083.25	50	0	235 133.25
Total	235 083.25	0	235 083.25	50	0	235 133.25
Total I	1 280 598.26	0	1 280 598.26	50	0	1 280 648.26
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour litiges	0	0	0	21 290.00	0	21 290.00
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 206 393.82	0	1 206 393.82	43 436.08	39 135.43	1 210 694.47
Provisions pour impôts	0	142.00	142.00	0	0	142.00
Provisions pour restructurations	0	50 000.00	50 000.00	0	0	50 000.00
Autres provisions pour risques et charges	65 142.00	-50 142.00	15 000.00	0	0	15 000.00
Total II	1 271 535.82	0	1 271 535.82	64 726.08	39 135.43	1 297 126.47
Provisions pour dépréciations :						
Sur immobilisations incorporelles	0		0	0	0	0
Sur immobilisations corporelles	0		0	0	0	0
Sur titres mis en équivalence	0		0	0	0	0
Sur titres de participation	0		0	0	0	0
Sur autres immobilisations financières	0		0	0	0	0
Sur stocks et en-cours	0		0	0	0	0
Sur comptes clients	53 574.00	0	53 574.00	4 311.63	0	57 885.63
Sur valeurs mobilières de placement	9 213.54	0	9 213.54	6 968.51	0	16 182.05
Total III	62 787.54	0	62 787.54	11 280.14	0	74 067.68
Total général (I+II+III)	2 614 921.62	0	2 614 921.62	76 056.22	39 135.43	2 651 842.41

6.3. Les fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Utilisation	Transfert	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CSM	19 725.00		19 725.00			19 725.00	19 725.00
CNR ESAT 2019	65 051.31		65 051.31	10 168.67		54 882.64	
CNR ESAT 2020					26 493.94	26 493.94	
CNR SPM 2020					49 701.00	49 701.00	
TOTAL	84 776.31	0.00	84 776.31	10 168.67	76 194.94	150 802.58	19 725.00

6.4. Les fonds reportés

	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs maison destinée à être vendue	532 000.00	532 000.00			532 000.00
TOTAL	532 000.00	532 000.00	0.00	0.00	532 000.00

7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

7.1. Informations relatives à l'effectif au 31.12.2020

Nombre de CDI (personnes physiques) :

Cadres :	18
<u>Collaborateurs</u>	<u>176</u>
Total	194

Cet effectif, reconverti en équivalent temps plein s'élève au **31/12/20 à 182.52 ETP en CDI.**

En application de l'article 20 de la loi 2006 – 586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **néant** en 2020.

7.2. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Charge	Produit
Sur opération de gestion	400.55	79 520.98
Sur opération en capital : cessions immobilisations	0	627.45
Sur opérations en capital : quote-part subvt. Invest. virées	0	133 779.73
Sur opérations en capital : divers produits	0	251 614.51
Sur opérations en capital : Autres		
Dot/reprise provisions s/plus-val cessions immobilisées	50.00	0
Dot Repr prov s/plus val actif circulant	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Fonds dédiés	0	0
Risques charges	0	0
Total	450.55	465 542.67
Résultat excédent	465 092.12	

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Les crédits baux

7.1.1. Les crédits baux mobiliers

NEANT

7.1.2. Les crédits baux immobiliers

NEANT

7.2. Garanties liées aux emprunts

Organisme bancaire	Année de souscription	Capital souscrit	Date de fin	Restant dû au 31/12/20	Engagements Donnés	Désignation des biens immobiliers sur lesquels porte la garantie
Caisse Epargne	2012	1 150 000	2025	367 361.22	Nantissement de compte pour un montant de 300 000.00 €	Bâtiment de la blanchisserie de l'ESAT